

Règlement de course du Trail Octobre Rose

du 3 octobre 2021

PREAMBULE COVID 19 : Toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager la course en fonction de l'évolution de l'épidémie de coronavirus. Le nombre de courses proposées, les horaires, les ravitaillements, les lieux de retrait des dossards, l'assistance, l'obligation du port du masque... seront susceptibles d'être modifiés.

I. Présentation de la course

Dimanche 3 Octobre 2021 : Un parcours dans les hauteurs de Rochemaure, dans un espace préservé et des sentiers ludiques. Idéal pour les sportifs qui veulent découvrir le trail avec un parcours court, technique et rythmé !

II. Détails techniques

Le Trail d'Octobre rose est une épreuve de course à pied de type Trail se déroulant en quasi-totalité sur des chemins et des sentiers sur un parcours de 11 km et 630 D+. Départ à 9h30

III. Modalités d'inscription :

1) Pré-inscription par mail : octoberose.rochemaure@gmail.com. Inscription le jour de la course, à partir de 7h30.

2) Certificat médical : Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un pass 'j'aime courir' délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

3) Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs à remplir lors de l'inscription.

AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER COMPLET

Règlement – Trail Octobre Rose – Dimanche 3 Octobre 2021

Article 1 : Participation

La participation à l'épreuve implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support.

L'épreuve est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans avec autorisation parentale. Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

Article 2 : Date, départ et horaire

- Dimanche 3 octobre 2021 : 9H30 : Le Trail Octobre Rose – 11 km
Départ groupé sur le parvis de l'église

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont possibles par pré-inscription par mail : octobrerose.rochemaure@gmail.com et le 3 Octobre 2021 à partir de 7h30

Droits d'engagement :

- 11 km : 10 € (une boisson comprise) - 15 € avec l'assiette repas

Cette inscription comprend le dossard, les classements, les récompenses.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.
- Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une liste d'attente pourra être mise en place.

Article 4 : Retrait des Dossards

Le dimanche 3 Octobre 2021 à partir de 7h30

Article 5 : Matériel

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

³⁵₁₇ Matériel obligatoire :

- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Masque anti-covid
- Épingles pour accrocher le dossard

Article 6 : Parcours, barrière horaire et balisage

Le trail a un départ commun fixé à 9h30.

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres et fléchage au sol.

Article 7 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Article 8 : Ravitaillements

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail). Un ravitaillement eau aura lieu au Km 4 et 9 environ.

Chaque coureur devra assurer son autonomie partielle liquide et solide.

Un ravitaillement liquide est prévu à l'arrivée de la course (en fonction de la situation sanitaire).

L'organisation se réserve le droit de modifier les ravitaillements en fonction de la situation sanitaire.

Article 9 : Arrivée

L'arrivée du Trail est prévue sur le parvis de l'église

Article 10 : Classement et récompenses

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. Des lots seront remis aux trois premiers hommes et femmes du classement **sans distinction de catégories d'âge**

Un classement individuel sera établi.

Article 11 : Sanctions

Tout participant, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 12 : Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Crise sanitaire du COVID-19 : En 2021, l'organisation peut se trouver dans l'obligation d'annuler l'évènement pour des raisons liées à la crise sanitaire du Covid 19

Article 13 : Assurance et Responsabilité

Responsabilité civile :

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance (48937635) souscrite auprès de la JLN ASSURANCE.

Assurance dommages corporels :

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 14 : Règles sportives

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificatrice.

Aucune assistance n'est autorisée.

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross. Monocycle, VTT ou autres 2 roues.